

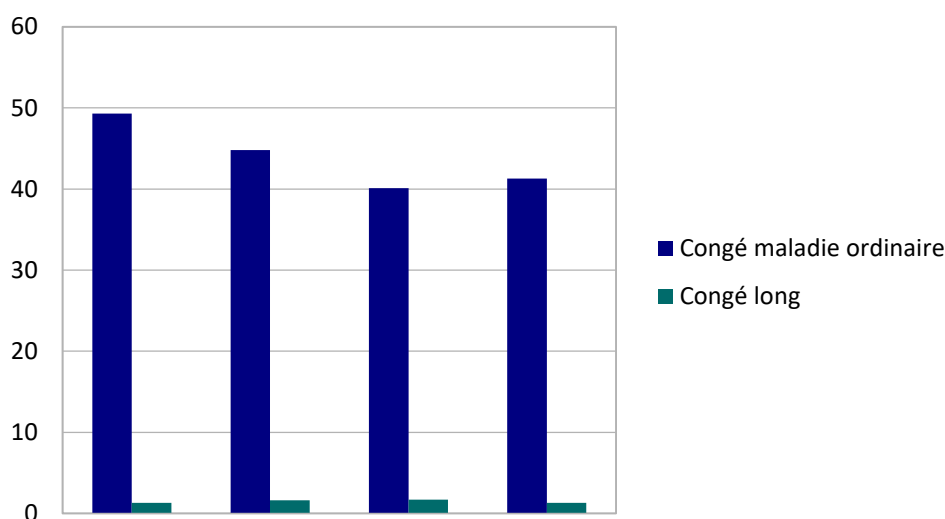
Dossier de presse – vendredi 26 mai 2023

Etat des lieux dans le Bas-Rhin pour l'année 2022/2023 :

- > 5.850 enseignant·es actuellement réparti·es sur 748 écoles
- > 411 postes pour le remplacement actuellement, ce qui ne correspond même pas à un·e remplaçant·e par école

Quelques chiffres académiques, tirés du Rapport Social Unique 2020/2021 :

- > 10.168 enseignant·es dans l'académie dans le premier degré
- > 815 postes dédiés au remplacement



degré public ayant eu au moins un congé (%)

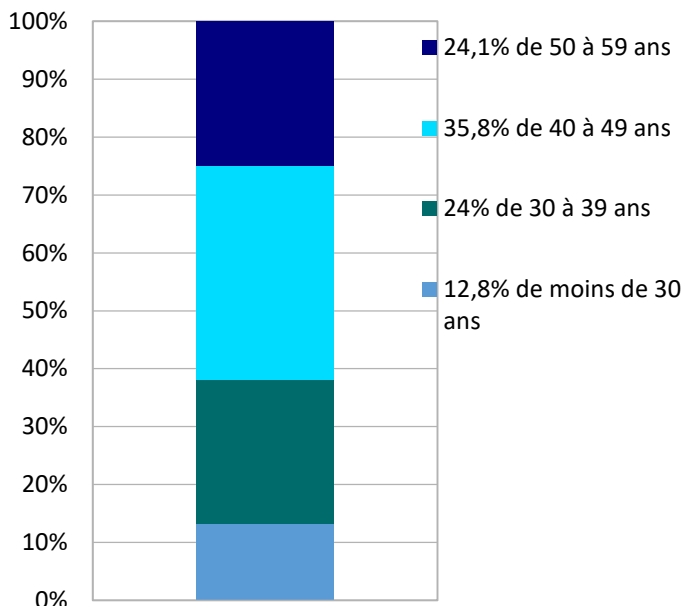
Proportion d'agent·es du premier

Moins d'1 enseignant·e sur deux a été en arrêt maladie ordinaire depuis 4 ans et ce taux a plutôt tendance à baisser.

Pour l'année 2020 :

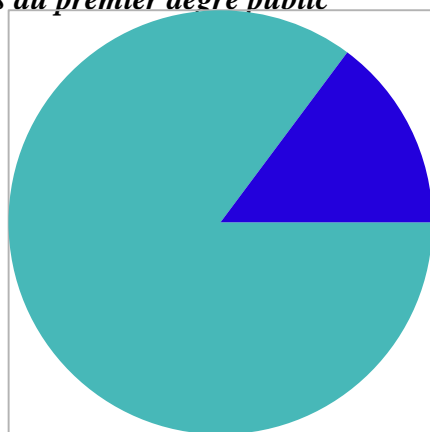
- > 41,3 % des agent·es du premier degré public ont eu au moins un congé maladie ordinaire, dont 43,2 % des femmes et 30,5 % des hommes
- > 1,3 % des agent·es du premier degré public ont eu au moins un congé long (CLM ou CLD), dont 1,3 % des femmes et 1,2 % des hommes

FOCUS Congés maternité / paternité / adoption



Répartition par tranches d'âge des

enseignant-es du premier degré public



Répartition selon le sexe des enseignant-es

du premier degré

Certains congés prévisibles sont souvent non remplacés, alors qu'ils pourraient être anticipés: les congés maternité en sont un exemple criant.

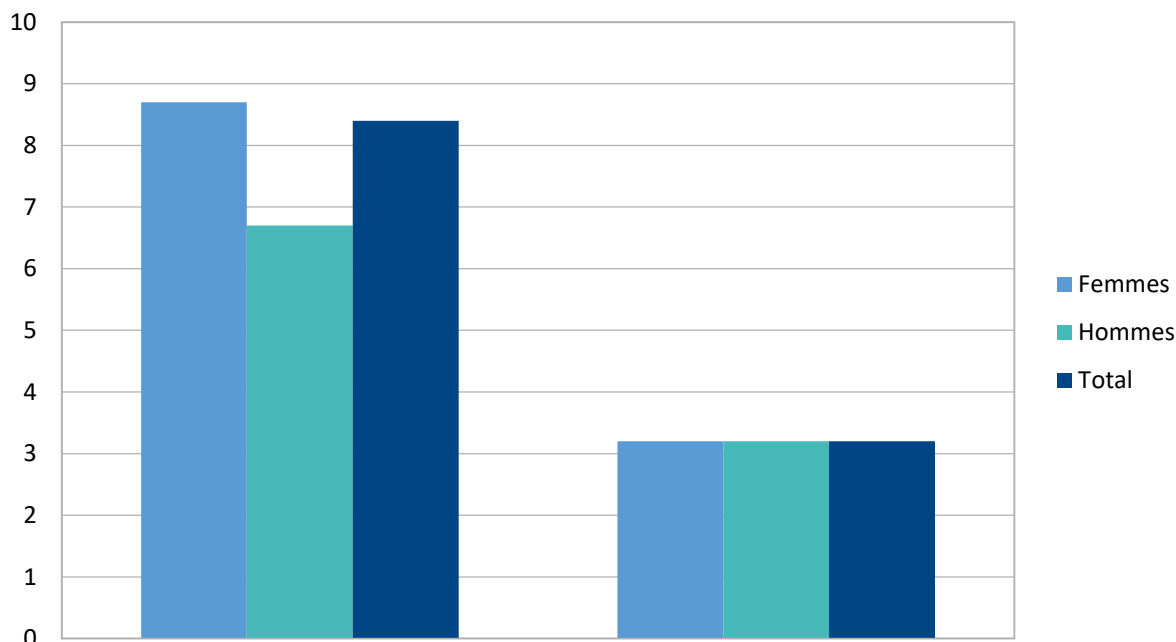
Dans une profession très fortement féminisée (85,2%), où presque 4/10 de la profession a moins de 40 ans et est donc potentiellement en âge de procréer, cela nécessite une anticipation administrative.

> 372 enseignantes ont été en congé maternité, ce qui représente 3,7% de la population enseignante en 2020. Un congé maternité pour un premier enfant, c'est 16 semaines de classe à remplacer, ce qui corres

pond à 112 jours. En moyenne, les enseignantes concernées ont été en congé maternité pour une durée moyenne de 109,3 jours.

> 18 femmes et 32 hommes ont été en congés de paternité et/ou d'adoption. La durée moyenne d'un congé de paternité et/ou d'adoption est de 54,8 jours pour les femmes et de 11,5 jours pour les hommes

Certains de ces congés, qui peuvent être anticipés, ne sont pas remplacés. Il est demandé aux collègues de l'école de se répartir les élèves du ou de la collègue absent·e.



Durée moyenne
du congé d'un·e enseignant·e du premier degré – cumul rapporté à l'ensemble des agent·es (en jours)

ETAT DES LIEUX DES PERSONNEL LIEE AU REMPLACEMENT DANS LE DEPARTEMENT

Avant 2008 il co-existait plusieurs brigades de remplacement :

- Brigades Stages, destinées au remplacement des collègues partant en formation continue
- Brigade Zone : destinée au remplacement des congés longs (maternité par exemple)
- ZIL : destinée au remplacement des absences ponctuelles, sur des Zones d'Intervention Limitées

Plus d'une centaine de postes pour le remplacement ont été supprimés pendant la présidence Sarkozy. En effet depuis 2008, les différentes brigades se sont vues amoindries d'année en année, pour plusieurs raisons ministérielles relayées par la direction académique :

- Avec la maîtrise, la brigade Stages devenait inutile : les étudiant·es en master pouvaient ponctuellement et à moindre coût remplacer dans les classes lorsque les titulaires partaient en formation.
- En parallèle, la formation continue se voyait déplacée sur un temps hors présence des élèves, ne nécessitant en conséquence pas de remplacement (temps d'animation pédagogique de 18h/année scolaire).
- A la rentrée 2011, une première proposition d'embauche de vacataires, d'enseignant·es retraité·es, permettait de contrebalancer la suppression de postes de ZIL.

- Avec la mise en place des REP+, une partie de la brigade départementale devenait dédiée au remplacement des formations REP+ (réaffectation).

Sous la présidence Hollande seule une cinquantaine de postes voyaient le jour à nouveau, mais avec des missions de remplacement nouvelles.

Depuis le début de la présidence Macron, aucun fléchage ministériel de poste n'a été dédié au remplacement. Les départements sont donc contraints de prendre sur leur enveloppe globale (à moyen constant ou à moyens déficitaires), afin d'améliorer les conditions du remplacement.

QUELQUES CHIFFRES

- Pour l'année 2020/2021, il y avait 815 titulaires remplaçant·es dans l'académie, dont 416 pour le Bas-Rhin.
- Pour l'année 2021/2022, il y avait 793 titulaires remplaçant·es dans l'académie, dont 414 pour le Bas-Rhin.
- Pour l'année actuelle, il y a 411 titulaires remplaçant·es dans le Bas-Rhin.
- Pour l'année scolaire prochaine, 2023/2024, l'une des priorités nationales avancée par la DSDEN du Bas-Rhin était de renforcer le potentiel de remplacement. Cependant, lors du CSA-SD du 9 février, aucun fléchage dédié n'a permis de renforcer le potentiel de remplacement du Bas-Rhin. En effet, une nouvelle ventilation des postes de remplaçant·es a été proposée, par la transformation de 50 postes affectés à des circonscription en 50 postes affecté à l'ensemble du département et au remplacement des formations en priorité. Les offres d'emploi pour l'embauche de contractuel·les ne permet pas de répondre favorablement à toutes les situations difficiles.

RETOUR DE L'ACTION QR CODE

- FURDENHEIM – Ecole Elémentaire – CM2 – mois de mars : de nombreux parents ont utilisé le QR code : Non remplacement d'une absence prévue et anticipée par la titulaire de 6 semaines. Solutions proposées : remplacements ponctuels, répartition des élèves avec parfois jusqu'à 60 élèves à répartir sur les classes restantes.

- STRASBOURG – EE Marcelle Cahn : répartition des élèves d'une classe dont la titulaire est en congé maternité.

- STRASBOURG – EM Vinci – GS : Congé maternité non remplacement – répartition des élèves dans les autres classes dédoublées

- ECKBOLSHEIM – EM – MS : absence d'une maîtresse sur une semaine – répartition des élèves dans les autres classes